

Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

**AVIS D'ACTIVITES A REPENDRE OU SATISFAITES  
SUIVANT L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA  
LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

L'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les présentes

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

que la situation présentant des risques décrite dans l'ordre n° \_\_\_\_\_

a été corrigée à la satisfaction de l'inspecteur.

Par conséquent, les activités suspendues peuvent reprendre, et/ou  
les mesures précisées dans l'ordre ont été prises correctement.

<b>Inspecteur</b>			
	Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
	Date	_____	
	Signature		
Piece 210, 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			